

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2020, le concours de

GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Catégorie C – Femme / Homme

- **Nombre de postes : 15 postes** (concours externe : 8 ; premier concours interne : 4 ; deuxième concours interne : 3)
- **Épreuves écrites d'admissibilité : mardi 5 mai 2020**, au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35) et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).
- **Épreuves d'admission :**
 - épreuves physiques : 2^{ème} semestre 2020, en Ille et Vilaine (35),
 - tests psychotechniques : le 15 octobre 2020, en Ille et Vilaine (35),
 - entretiens : courant novembre-décembre 2020, au siège du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et/ou lieux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p><u>Le concours externe</u> est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP ...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>	<p style="text-align: center;"><u>5 mai 2020</u></p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté dans la brochure du concours disponible sur le site du CDG 35, organisateur de l'opération</p>	<p style="text-align: center;">Du 15 octobre au 14 novembre 2019 inclus</p> <p style="text-align: center;">la période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 15 octobre au 6 novembre 2019 inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en priorité, par pré-inscription, sur le site internet du Centre de Gestion 35, minuit dernier délai (heure métropolitaine) ; <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur. <p style="text-align: center;">La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 14 novembre 2019 inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - par voie postale au Centre de Gestion 35, le cachet de la poste faisant foi ; - à l'accueil du Centre de Gestion 35, 17 h 00 dernier délai.
<p><u>Le premier concours interne</u> est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2020, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p>		
<p><u>Le deuxième concours interne</u> est ouvert aux agents publics mentionnés au 3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2020.</p> <p>Ces agents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense), - les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (article L.411-5 du code de la sécurité intérieure). 		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original téléchargé sur le site du CDG 35 (www.cdg35.fr) ou délivré par le service concours du CDG 35. Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission de la demande du dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex